

Règlement du Trail de "La Montliardaise"

Le 2 Novembre 2025

Le Bourg de MOULIDARS (16)

Heures des différents départ:

-7H30 le 39km (éclairage perso recommandé) Barrière horaire: 20km 3 heures

– 8H30 le 25 km

– 9H00 le 18 km

– 9H30 le 14 km

– 10H le 9 km

Conditions d'âge et tarif : 39km : 20 ans et + Prix 26 € / 25 km : 18 ans et + Prix 19€ / 18 km : 18 ans et + Prix 17 € / 14 km : 18 ans et + Prix 14 € / 9 km : 16 ans et + Prix 12 €

(Frais OK-TIME non inclus)

ATTENTION +2€ SI inscription sur place (Dimanche matin)

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Inscriptions : Inscription avec paiement sécurisé sur OKTIME

Remise des dossards: La remise des dossards se fera sur place le Jour J

Ou chez Stadium 16400 LA COURONNE le 31/10 de 15H à 19H

Chez SUPER U 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE le 1/11 de 10H à 12H

Le dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation sans justificatif médical.

Le participant doit porter le dossard visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

-PPS (Parcours de Prévention Santé) accepté ATTENTION il doit être valide à la date de la manifestation. <https://pps.athle.fr/>

(Validité max 3 mois)

Circuits : Les circuits sont en une seule boucle, sont à 90% nature sur chemins, sentiers et monotraces au cœur de la campagne, des vignes, des sous-bois. Découvrez suivant la distance : une carrière de gypse, des ruines, des châteaux, un pigeonnier, des fontaines.

9 km : Dénivelé + 200m 1 Ravitaillement + arrivée

14 km : Dénivelé + 300m.3 Ravitaillements + arrivée

18 km : Dénivelé + 450m 3 Ravitaillements + arrivée

25 km : Dénivelé + 600m 4 Ravitaillements + arrivée

39 km : Dénivelé + 1000m 6 Ravitaillements + arrivée

Les parcours ne permettent pas l'accueil des concurrents en fauteuil.

Tous les participants ont l'obligation de courir avec la puce et son dossard.

Récompenses : Récompenses aux 3 premiers du scratch (homme et femme) + Premier Femme /Homme de chaque catégorie

Les récompenses de chaque catégorie seront remises au stand récompenses

Secours et Sécurité : Sauveteurs - Médecin – Signaleurs aux intersections -signaleurs sur les circuits.

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à Allianz 16120 Châteauneuf.

Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les concurrents participent sous leur entière responsabilité. Ils s'engagent à respecter le code de la route tout le long du parcours.

Divers : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants dans tous les résultats, d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve.

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur laquelle il pourrait apparaître.

Organisation : La Montliardaise est une épreuve organisée par l'association : Trail La Montliardaise. Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors-stades de la Charente. Elle est soumise à la réglementation de la Commission Départementale des courses hors-stades.

Renseignements : Merceron Clément 07 77 68 71 03 /Chollet David 06 70 60 83 70